



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 7 MARS 2025

Affaire n° 24-20250307

Partage d'expérience et mise en commun d'expertises technique et opérationnelle entre la commune du Tampon et les communes de Saint-Benoît, de Bras-Panon et de Saint-Denis

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

13 mars 2025

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

5 mars 2025

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 31
- représentés : 12
- absent : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi sept mars à dix sept heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Albert Gastrin, Serge Técher, Véronique Fontaine, Jean Philippe Smith, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Bernard Picardo, par Patrice Thien-Ah-Koon, Marie-Lise Blas par Augustine Romano, Liliane Abmon par Marie Hélène Genna-Payet, Dominique Gonthier par Josian Soubaya Soundrom, Sylvie Leichnig par Doris Técher, Henri Fontaine par Daniel Maunier, Francemay Payet-Turpin par Catherine Turpin, Martine Corrè par Antoine Lebian, Evelyne Robert par Jean Philippe Smith, Allan Amony par Albert Gastrin, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Anissa Locate par Marcelin Thélis

Étaient absents :

Jean-Pierre Georger, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 24-20250307

Partage d'expérience et mise en commun d'expertises technique et opérationnelle entre la commune du Tampon et les communes de Saint-Benoît, de Bras-Panon et de Saint-Denis

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport n°24-20250307 présenté au Conseil municipal du 07 mars 2025,

Considérant que la commune du Tampon est reconnue pour sa capacité à organiser et gérer efficacement les situations de crise ;

Considérant qu'elle dispose de solides compétences en ingénierie souvent sollicitées par les autres collectivités ;

Considérant que suite au passage du cyclone Garance sur La Réunion les 27 et 28 février 2025, les communes de Bras-Panon et de Saint-Benoît ont fait appel aux autres maires pour disposer d'un appui technique afin de remettre en état leurs routes et infrastructures ;

Considérant que Monsieur le Préfet de La Réunion a vivement encouragé l'ensemble des Maires à porter assistance à leurs collègues se trouvant en grande difficulté ;

Considérant qu'au vu de la situation de crise, certains agents volontaires ont donc été missionnés par le Maire sous la supervision du Directeur Général Adjoint technique afin de se rendre dans les communes de Saint-Benoît et de Bras-Panon, du 4 au 7 mars 2025 (durée prolongée d'une semaine en cas de nécessité), étant précisé que les frais d'hébergement et de restauration ont été pris en charge par les communes d'accueil ;

Considérant qu'en outre, la municipalité mettra à disposition de la commune de Saint-Denis une dizaine de citernes jusqu'à la remise en état de ses réseaux d'eau.

Le Conseil Municipal,
réuni le vendredi 7 mars 2025 à l'hôtel de ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Décide à l'unanimité

- Article 1** de valider l'intervention d'agents du Tampon dans ces collectivités aux fins de partager leur expérience et de mettre en commun leurs expertises technique et opérationnelle ;
- Article 2** d'autoriser le Maire ou un adjoint délégué dûment habilité, en vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Augustine Romano, 4ème adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**

#signature1#

#signature2#